

# **Covid-19 : réunion avec le ministre de l'Agriculture (13 mars 2020)**

Le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a convié les organisations syndicales à une réunion de travail sur la Covid-19, vendredi 13 mars 2020. La CFDT était représentée par Stéphanie Clarenc.

## **Intervention de Didier Guillaume**

Les mesures prises par le président de la République peuvent s'installer dans la durée et vont s'intensifier au fil des jours.

Le ministre souligne tout d'abord le grand professionnalisme des agents. Il veut assurer une continuité du dialogue social et souhaite faire des points réguliers sur les mesures à prendre.

Il faut limiter les déplacements et utiliser les moyens les plus adéquats au regard de la situation (visioconférence, courriel, conférence téléphonique...). Des réunions en présentiel seront à prévoir selon les cas et il faut agir de façon souple pour être efficace.

Il distingue 2 niveaux d'action :

### **- le collectif**

Chaque geste individuel a une conséquence sur le collectif. Il faut faire en sorte que les services de santé ne soient pas engorgés et ne se retrouvent pas en situation d'avoir à choisir entre plusieurs malades. Il est impératif de relayer les mesures barrières.

Le télétravail sera de mise dans toutes les structures pour

avoir le moins de monde possible dans les transports en commun, mais le pays ne peut pas s'arrêter.

### **- la fermeture des établissements scolaires**

Tous les établissements d'enseignement seront fermés mais il y a des exploitations agricoles, des programmes de recherche... et il faut assurer une continuité de service en concertation avec la communauté de travail. Le plan de continuité n'est pas encore finalisé mais tout le monde y travaille.

La fermeture des établissements scolaires sera maintenue autant que nécessaire, en fonction des éléments scientifiques délivrés par les différents spécialistes.

Les organisations syndicales seront les relais des questions des agents. Il y a une solidarité à mettre en place. La [foire aux questions](#) (FAQ) répond déjà à certaines questions [*intranet, accès réservé nécessitant une authentification*]. Il y a beaucoup d'irrationalité et il faut remettre de la rationalité.

**Fil rouge : Qu'est-ce qui est vraiment indispensable ? Tout ce qui peut attendre doit être reporté.**

**En cas de réunion en présentiel : les mesures barrières peuvent-elles être appliquées ? Si c'est négatif, la réunion ne peut se tenir.**

Il faudra également trouver un bon équilibre entre l'esprit civique et la continuité de service pour éviter les réquisitions.

Le ministre souhaite également que les réunions et groupes de travail de la semaine prochaine, voire de la suivante, soient annulées afin de permettre aux uns et aux autres de s'organiser face à cette situation exceptionnelle. Le ministre souhaite organiser un CHSCT-M dans les deux semaines et le CTM du 30 mars devrait être maintenu. La possibilité de réunir simultanément ces deux instances est actuellement étudiée. Des

informations plus précises seront données prochainement.

## **Intervention de Philippe Mérillon, secrétaire général adjoint**

Le ministère de l'Agriculture doit faire face à cette situation exceptionnelle qui comprend des enjeux alimentaires, économiques et d'enseignement. À ce titre, le ministère participe aux cellules de crise et à la cellule de continuité économique organisées en interministériel.

Au niveau ministériel, une cellule de suivi a été mise en place avec les directeurs d'administration centrale, des DRAAF et de l'enseignement agricole. Une réunion hebdomadaire permet de faire le point et de diffuser la FAQ régulièrement mise à jour, et ce, en cohérence avec l'Éducation nationale pour ce qui concerne l'enseignement.

Un travail sur les risques encourus par les agents est en cours, avec la formalisation de fiches réflexes et des réflexions sur l'organisation du travail : horaires décalés, télétravail, problématiques des rassemblements, déplacements... Ces mesures seront régulièrement mises à jour et diffusées.

Il faut trouver des solutions pour un dialogue fluide et répondre aux préoccupations.

Des précisions sont encore à construire pour définir les mesures de continuité. Sur le volet sanitaire, il y aura enquête en cas de suspicion de Covid-19. Si un agent présente les symptômes, le protocole doit être suivi en fonction de la doctrine sanitaire du moment. Il faut assurer un suivi de la doctrine sanitaire indiquée par le ministère de la Santé. On ne demandera pas spontanément un confinement. Les agents qui ont des fragilités peuvent aller voir leur médecin traitant afin d'identifier les mesures à mettre en œuvre ; le ministère respectera ses consignes. Le MAA n'a pas encore connaissance des personnes à risques. Une liste sera précisée prochainement ; les femmes enceintes feront partie de la liste.

Pour les agents qui n'ont pas de solution de garde, le télétravail s'appliquera si leurs missions sont télétravaillables. Si les missions ne sont pas télétravaillables, les agents ont droit à 14 jours d'autorisation spéciale d'absence (ASA). Il va y avoir une montée en puissance du télétravail, permise notamment par l'acquisition progressive d'ordinateurs portables.

Pour le ménage et l'entretien, il est important de veiller à disposer de personnes informées des mesures supplémentaires : nettoyage des poignées de portes, utilisation des bons produits... C'est en cours de mise au point.

Pour les jours de carence et les congés maladie donnant lieu à demi-traitement, la DGAFP travaille pour définir un cadre juridique permettant de ne pas maintenir ces mesures dans le contexte actuel du coronavirus.

Les concours administratifs et les formations préparatoires à ces concours seront maintenus avec une gestion du risque et la mise en place de mesures barrières. Mais il faudra porter attention aux personnes vulnérables qui ne pourraient pas passer les concours.

## **Intervention de Philippe Vinçon, directeur général de l'enseignement et de la recherche**

Sur les sujets liés à l'enseignement, le ministère de l'Agriculture s'aligne sur l'Éducation nationale. Un dialogue social approfondi a été fait en CNEA. À ce jour, 20 établissements sont déjà fermés. Lundi, c'est 800 établissements qui ferment.

L'enseignement présentiel n'est plus assuré, mais les autres missions d'enseignement continuent avec la mise en place d'une continuité pédagogique. Les stages en entreprise (apprentissage et autres) sont maintenus ; ils seront soumis aux conditions de travail et mesures prises par l'entreprise (chômage partiel...).

La continuité pédagogique est assurée avec les outils numériques. À l'heure actuelle, 44 classes virtuelles ont déjà été mises en place et on peut monter jusqu'à 10 000 classes. Il faudra gérer la montée en puissance des équipes nécessaires ; la DGER sera sans doute amenée à utiliser les fonctionnalités offertes par le CNED. Une *hotline* existe également pour aider au déploiement de ces dispositifs. Le sujet des zones blanches en connexion internet a été pris en compte et des solutions doivent être trouvées dans un avenir proche. Les instances seront réunies afin de diffuser les informations sur ce sujet. Les enseignements à distance sont gratuits.

Pour l'enseignement supérieur, la réflexion est en cours. Les centres vétérinaires seront naturellement maintenus ; mais la question se pose du recours ou non aux étudiants pour la continuité de l'activité. De même, la tenue du concours commun d'agronomie n'est pas tranchée.

Les journées portes ouvertes doivent être reportées.

Comme pour les concours administratifs, les concours et examens de l'enseignement technique et supérieur seront maintenus avec une gestion du risque et la mise en place de mesures barrières.

Les CFA sont concernés par la fermeture dès lundi, mais les emplois seront maintenus.

Il faudra réduire l'activité des internats, comme celle de la restauration, mais ils ne seront pas fermés. En effet, certains étudiants ont des parents à l'étranger et ils doivent continuer à être pris en charge.